



## CDD temps partiel jours fractionnés

Par **topal**, le **24/11/2011** à **13:33**

Bonjour,

J'ai eu plusieurs CDD (4) depuis bientôt 8 mois (1er avril). Je travail à temps partiel (2 jr et demi/sem)et dépend de la fonction publique territoriale. (à priori j'ai donc droit à  $2,5 * 5 = 12,5$  jrs de congés/an)

On me laisse cumuler mes jours de congé sans tenir compte de la fin d'un CDD. J'ai pris 5 jrs en aout, 1 jour en novembre. On vient de m'indiquer que je devais poser le reste d'ici au 31 décembre maximum.

Sachant que j'ai 3 jours ou 3 jours et demi de congés jusqu'à échéance (je sais pas trop en fait) ai-je le droit à des jours supplémentaires de congés fractionnés ?

Merci de me répondre

Par **P.M.**, le **24/11/2011** à **19:37**

Bonjour,

Si le CDD est de droit public, les règles ne sont pas les mêmes que pour un CDD de droit privé et je vous conseillerais de vous rapprocher des représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement d'une organisation syndicale de la branche d'activité...